

0.2 – Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les comités départementaux et régionaux doivent adopter les mesures suivantes :

- Placer les matchs des différents niveaux de championnats sur les dates fixes prévues.

Les phases finales CDC / CRC doivent être placées au possible sur les dates du CNC de la période octobre/novembre.

- Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe

- Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.

- Interdiction d'intervertir des équipes d'un même groupe / division d'un même club

Ces mesures sont d'application nationale pour tous les niveaux territoriaux, ainsi les comités départementaux et régionaux ne peuvent pas les modifier dans leurs Règlements Intérieurs respectifs.

2 - En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5

- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées.

Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.

3 - Point avérage général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points « pour » le plus élevé

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)